

Proposition au gouvernement du Québec
Adressée par le Réseau de coopération des EÉSAD
Adoptée le 19 janvier 2022

ENSEMBLE, ENTREPRENONS LE VIRAGE VERS LE SOUTIEN A DOMICILE

Le Réseau de coopération des EÉSAD prend très au sérieux et accueille très favorablement la volonté du gouvernement du Québec d'opérer un « grand virage vers les soins à domicile », selon les mots du premier ministre, prononcés le 19 octobre 2021.

Après 25 ans de travail et de coopération, les EÉSAD doivent être les partenaires prioritaires du réseau de la santé et des services sociaux pour le soutien à domicile. Ensemble, elles constituent le plus important prestataire de soutien à domicile en dehors du réseau public. Exploitées à des fins non lucratives et nées d'initiatives locales, elles sont présentes dans toutes les régions du Québec.

Ce partenariat s'incarne principalement à travers le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) et l'offre de plus de 6 millions d'heures d'aide à la vie domestique (AVD) chaque année. Il vise également le développement des services d'assistance personnelle (SAP), c'est-à-dire des soins, depuis la création du programme de développement des compétences en SAP à domicile. Les EÉSAD offrent d'ores et déjà plus d'un million d'heures de SAP annuellement mais il en faudrait beaucoup plus pour s'adapter aux besoins de la population, assurer un continuum de services à domicile et concrétiser ce virage tant attendu.

En effet, le Québec est dans une situation d'urgence. Face à l'explosion des besoins, le risque de marchandisation des services s'accroît et la pression est forte de prioriser la quantité au détriment de la qualité. Pourtant, une solution qui garantisse des services de qualité accessibles à toutes et tous, fondée sur la dignité et l'humanité, est possible. Les EÉSAD souhaitent porter haut et fort cette solution.

L'annonce de la volonté gouvernementale d'un virage vers le soutien à domicile coïncide avec l'exercice de révision du PEFSAD qui est engagé depuis quelques mois. Ce programme représente environ 25 % du soutien à domicile au Québec mais pourrait être encore plus adapté aux besoins et constituer un véritable levier pour une forte croissance des services de soutien à domicile.

À partir de ces constats et de son analyse du contexte, le Réseau de coopération des EÉSAD, son conseil d'administration et ses membres, formulent la proposition suivante :

I. La définition d'une EÉSAD

Depuis plusieurs années les EÉSAD réunies au sein du Réseau ont établi les caractéristiques qui définissent une EÉSAD au Québec :

- Une EÉSAD est née d'une initiative citoyenne qui répond aux besoins du milieu ;
- Une EÉSAD est administrée par et pour les usagers et les citoyens et elle est exploitée à des fins non lucratives ;
- Une EÉSAD offre trois types de services à domicile, peu importe le milieu de vie (résidence familiale, appartement, unité au sein d'une résidence de personnes âgées, etc.) :
 - o les aides à la vie domestique (AVD),
 - o les services d'assistance personnelle (SAP),
 - o les services de répit pour les personnes proches aidantes ;
- Une EÉSAD priorise les usagers les plus vulnérables et tâche d'offrir une réponse globale et adaptée aux besoins de la personne ;
- Une EÉSAD offre des emplois stables et des conditions de travail valorisantes.

II. L'habilité à offrir des soins à domicile partout au Québec

Depuis la création du programme de développement des compétences en SAP à domicile, fruit d'un partenariat entre les EÉSAD et le ministère de la Santé et des Services sociaux, les EÉSAD ont un engagement constant concernant les soins à domicile :

- Offrir des services d'assistance personnelle (SAP) en complémentarité avec le réseau public afin d'en accroître la disponibilité et l'accessibilité ;
- Favoriser la formation des préposées d'aide à domicile aux huit compétences développées dans le programme de développement des compétences en SAP à domicile.

Cet engagement maintenu par les EÉSAD est garant de leur habilité à répondre aujourd'hui à la volonté gouvernementale d'effectuer un grand virage vers les soins à domicile.

III. Entreprendre le grand virage

Dans le mémoire de réflexion *Chez moi pour la vie*, élaboré par le Réseau de coopération des EÉSAD en octobre 2020, les EÉSAD appelaient déjà à un virage majeur vers le soutien à domicile. À cet effet, elles formulaient plusieurs recommandations autour de trois axes :

- l'accessibilité et l'autonomie décisionnelle
- l'offre et la qualité des services à domicile
- l'attraction et la fidélisation de la main d'œuvre

Plusieurs des recommandations contenues dans ce mémoire ont d'ores et déjà été mises en œuvre, notamment afin de reconnaître et valoriser la contribution des préposées d'aide à domicile des EÉSAD. En soi, ces gestes et la volonté politique affirmée par le premier ministre de réaliser le virage nécessaire vers le soutien à domicile confirment le leadership qu'exercent les EÉSAD.

Les EÉSAD souhaitent poursuivre cette démarche. En s'appuyant sur leur expertise et leur capacité à rassembler les acteurs intervenant concrètement auprès des aînés, des personnes en perte d'autonomie ou ayant des limitations fonctionnelles, les EÉSAD offrent leur coopération au gouvernement du Québec pour entreprendre ensemble le grand virage voulu par la société.

Mais les besoins sont criants et les aînés ne peuvent pas attendre. Heureusement, en même temps que ces travaux de fond, des gestes peuvent être posés dès maintenant en collaboration avec celles et ceux qui partagent le quotidien des usagers, au premier rang desquels les EÉSAD.

Dans ce but, les EÉSAD membres du Réseau de coopération des EÉSAD déclarent :

Qu'elles s'engagent à maintenir une offre de services de qualité et à développer cette offre de manière durable et en adéquation avec les besoins de la population ;

Qu'elles s'engagent, par l'intermédiaire du Réseau, à coopérer avec le gouvernement du Québec afin de dresser une cartographie exhaustive de l'offre disponible et d'identifier les besoins non comblés ainsi que les clientèles orphelines ;

Qu'elles s'engagent à agir en complémentarité avec le réseau public et les autres organismes collaborateurs, en définissant des objectifs communs et en se dotant d'un plan d'action concerté, tant à l'échelle nationale que régionale ;

Qu'elles s'engagent à coopérer avec tous les ministères et organismes gouvernementaux pertinents, ainsi qu'avec tous les partenaires sur le terrain afin d'innover, de simplifier et de développer une vision d'avenir pour le soutien à domicile ;

Qu'afin de pouvoir réaliser ces engagements, les EÉSAD demandent au gouvernement de :

- **placer les usagers au cœur des préoccupations et s'assurer de leur capacité de payer les heures de service dont ils ont besoin en augmentant l'aide variable réservée aux plus vulnérables financièrement ;**
- **intégrer les soins (SAP) et le répit au panier de services admissibles au PEFSAD afin de bonifier l'offre globale de soutien à domicile.**